



13
Avril 2021

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénèche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.
Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr>

Edito:

Encore un mois d'avril confiné! Alors que les pays d'Asie sont sortis il y a bien longtemps de cette pandémie, alors que les Etats-Unis et la grande-Bretagne vont bientôt en sortir par une vaccination massive, nous sommes condamnés un an après le début de la catastrophe à vivre encore et toujours dans cet isolement qui est la négation de la vie en société... Et comme en économie, nos gouvernants nous refont le coup de la formule «Thatchérienne»: There is no alternative !...

Des alternatives, il y en avait, comme par exemple, libérer les vaccins des droits de propriété de leurs inventeurs, afin que toutes les usines qui étaient capables d'en produire dans le monde puissent en fabriquer... C'était à l'organisation mondiale de la Santé de donner le feu vert, mais certains pays ont refusé de donner leur accord, dont la France!

On nous promet un retour à la normale d'ici la fin Juin... Des vaccinodromes géants sont implantés dans les grandes villes. Mais à Chauny, à Ugny le Gay, comment ça se passe la vaccination et l'évolution de la pandémie ?... Quel est l'état moral de la population ?... Nous aurions bien besoin que les pouvoirs publics locaux, communes, intercommunalité, en coordination avec les services de l'état, de la région et du département se saisissent de l'affaire, afin d'être au plus près des besoins de la population...

Conseil Municipal d'Ugny le Gay... Changement de majorité...

Lors de la séance du Conseil Municipal du 5 Mars 2021, Madame le Maire a proposé au conseil de délibérer sur le projet de plateau de sécurité, place de l'Eglise... Deux positions se confrontaient à ce sujet : celle de la liste de Mr Marcotte, le maintien du projet, et celle de Mr Waton, son abandon... Normalement, c'est le maintien qui aurait dû emporter la mise par six voix contre quatre... Et bien non, quatre conseillers n'ont pas respecté leurs engagements électoraux en se ralliant à la position de Monsieur WATON : Messieurs THEVENIN, COUTTE, VIEVILLE et LETUPPE...

Cela, me direz-vous ne change pas grand-chose, puisqu'il y aura quand même un dispositif installé, nous ne savons pas trop encore lequel, afin de faire ralentir les usagers... Mais le revirement politique de ces conseillers municipaux démontre bien que je ne me trompais pas quand je parlais dans la Rive n°1, de petites trahisons banales et ordinaires... Ces personnes n'avaient pas du tout l'intention de défendre le projet de Monsieur Marcotte, ce qu'a confirmé le résultat des élections... De même, le programme de la liste de Monsieur Marcotte proposait un débat avec la population pour installer un système de vidéo-surveillance... Aujourd'hui, il n'est plus question de débat. « Big Data » va installer ses caméras sans demander notre avis...

Il faut donc s'attendre, lors des cinq prochaines années, à ce que ce soit la liste d'opposition à la Maire sortante qui dicte la conduite du Conseil Municipal... Aucune initiative ne sera prise pour tenter d'améliorer l'assainissement des eaux de nos habitations. Les habitants d'Ugny le Gay peuvent continuer à polluer tranquilles, ils ne seront pas dérangés par leurs élus municipaux... Quant à la dégradation de notre environnement, il n'y aura pas plus d'initiative pour améliorer la situation: pollueurs de tout bord, dormez tranquilles!

Les affaires Municipales...

Le chemin de la Croisette...

Lors de cette même séance du Conseil Municipal du 5 Mars 2021, a été évoqué le sort du terrain qui avait été affecté à la création d'un nouveau cimetière en 1997... Nous reviendrons un jour sur le sort qu'a subi ce projet au fil des mandatures, mais je voudrais revenir aujourd'hui sur ce que j'ai entendu lors du conseil municipal du 5 Mars dernier : « on a abandonné le projet parce qu'on n'a plus le droit de construire un cimetière à côté des habitations... »

Mais où est-ce que les gens qui affirment ce genre de choses sont-ils allés chercher ça ?... C'est l'article L2223-1 du Code des collectivités Territoriales qui dicte les dispositions réglementaires concernant les cimetières... Voici ce qu'il dit :

« ...La création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière sont décidés par le conseil municipal. Toutefois, dans les communes urbaines et à l'intérieur des périmètres d'agglomération, la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière à moins de 35 mètres des habitations sont autorisés par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, pris après une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques. »

En aucun cas cet article ne se réfère à une quelconque interdiction... Il ne mentionne qu'une autorisation Préfectorale préalable pour une commune urbaine, donc une commune de plus de 2 000 habitants...

Cette interdiction de créer un cimetière devant la ferme de la Croisette est donc une fable qui ne s'appuie sur aucune base légale...

Autre petit problème concernant cette parcelle : des conseillers ont émis le souhait que cette parcelle soit vendue comme terrain à bâtir... Mais si on regarde la carte communale, seule une petite partie de la parcelle est constructible, et pas toute la façade... Si bien qu'à part y bâtir un abri de jardin, je vois mal se qu'on pourrait y construire de plus... A moins que le Conseil décide d'adhérer au projet du **PLUi**, et se donne ainsi la possibilité de modifier les zones constructibles du village...

Les affaires Municipales...

Le vote sur le PLU *intercommunal*...

A ce sujet, le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 Juin pour s'opposer au transfert automatique de la compétence... Dans un Conseil Municipal précédent, Madame la Maire avait laissé entendre que le Conseil Municipal d'Ugny le Gay n'était pas favorable à ce transfert... J'ai déjà évoqué les problématiques liées à ce transfert de compétence; je me permets de les rappeler à nouveau...

Pourquoi un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal? Et pourquoi la commune d'Ugny le Gay a tout intérêt à y adhérer et de ne pas s'y opposer?...

Tout d'abord parce que le document d'urbanisme actuel, voté par le Conseil Municipal de 2008 a été largement désavoué par nombre de nos concitoyens, y compris ceux qui l'avaient voté... Ensuite parce que la carte communale, vieille de quinze ans est obsolète et ne correspond plus à la situation actuelle, tant au niveau du terrain que de la répartition des compétences entre communes et agglomération. Certaines parcelles constructibles n'attirent personne, d'autres qui ne le sont pas sont convoitées par des bâtisseurs potentiels... La commune quant à elle n'a plus la compétence pour l'assainissement, le ramassage des ordures ménagères, les eaux pluviales, elle a confié l'instructions des dossiers d'urbanisme à la communauté d'agglomération. Comment dès lors revendiquer le pouvoir décisionnaire sur un sujet dont on ne maîtrise plus les éléments... Rappelons tout de même que si l'agglomération prend la compétence de la maîtrise de Plan Local d'Urbanisme, les maires des communes restent signataires "en dernière instance" des autorisations d'urbanisme...

Affaire à suivre...